Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)





Bien concerné

461-BAT H-TT 6 Place de le piéce de l'étang

77310 SAINT FARGEAU

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT:

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Date du rapport : 06/06/2020 Date de visite : 18/05/2020

Fait à : VILLEPINTE

Référence du dossier : 2020 4624_LA

PIECE DE L'ETANG_TT Référence du rapport :

461-BAT H-TT 06/06/2020 - 08:49

Nombre de prélèvements : 7

Auteur du rapport : Mickaël JULIEN Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° CPDI4129

Délivré par : I.CERT

Contrat d'assurance :

AXA France

313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX Marie

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.



SOMMAIRE

I. I	PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	3
1.	PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2.	PERIMETRE DU REPERAGE	
II. (CONCLUSIONS	3
III.	OBJET DE LA MISSION	3
1.	DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2.	PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	
IV.	DEROULEMENT DE LA MISSION	4
1.	PRESTATIONS REALISEES	4
2.	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
3.	PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	
4.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
V. I	RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	
1.	MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2.	LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	
VI.	OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	8
ANNI	EXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	9
	EXE 2 - PV ANALYSES	
ANNI	EXE 3 - AUTRES DOCUMENTS	13
	EXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	
ANNI	EXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE	15
ANNI	EXE 6 - PLANS / CROQUIS	17



I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Aucun document disponible

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			Réfection des toitures terrasses

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Pièce et Etage	Ouvrage ou	Localisation	Partie	Identification	Justification	Commentaire
	composant de		d'ouvrage ou			
	la construction		de composant			
			à inspecter ou			
			à sonder			
NEANT						
10 1 10	. =====		= =			517 11 1

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

- 1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre);
- 2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :
- 3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
- 4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire);
- 5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
- 6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;



- 7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
- 8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
- 9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11;
- 10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LES TOITURES

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
TOITURE	Toiture terrasse 1	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC

Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX

- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE



Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

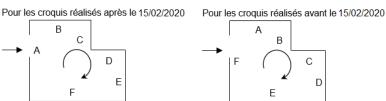
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s): NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

Eléments non inspectés et justification

Rapport N°: 461-BAT H-TT 18/05/2020 Version: 06/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social: 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél.: 03 21 73 41 44 Fax: 03 21 73 94 79 www.socotec.fr



PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

Conduits

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire:

Occupation des locaux :

RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Neant
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	



V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation. Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants	Parties d'ouvrages ou de	Unité de mesure	Quantité	Poids	Poids total
de la construction	composants			(t / U)	estimé
NEANT					

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Sol	Revêtement bitumineux	P001	RESULTAT ANALYSE	revêtement bitumineux sous I isolant
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Sol	Isolant	P002	RESULTAT ANALYSE	1er isolant
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Sol	Revêtement bitumineux	P003	RESULTAT ANALYSE	revêtement bitumineux entre les 2 isolants
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Sol	Isolant	P004	RESULTAT ANALYSE	2eme isolant
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Sol	Pare-vapeur	P005	RESULTAT ANALYSE	



Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Sol	Revêtement bitumineux	P006	RESULTAT ANALYSE	revêtement bitumineux couche extérieur
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Mur A	Pax aluminium	P007	RESULTAT ANALYSE	
Toiture terrasse 1 - TOITURE	Autres	Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L	Pax aluminium	P007	ZPSO	

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.



ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

Identification: P001

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation: Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Revêtement

Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec poussières

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P002

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Isolant)

Descriptif Laboratoire : Couche bitumineuse noire non séparable +

matériau jaune en mousse avec poussières

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P003

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Revêtement bitumineux)

Descriptif Laboratoire: Matériau bitumineux noir avec couche en toile + matériau jaune non séparable + matériau mousse beige non séparable Résultat (justification): Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P004

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Isolant)

Descriptif Laboratoire : Matériau fibreux jaune

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)





Identification: P005

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Pare-vapeur)

Descriptif Laboratoire : Couche bitumineuse noire avec fibres +

matériau fibreux jaune non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P006

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Revêtement

oitumineux)

Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux noir avec gravillons

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P007

Pièce et étage : Toiture terrasse 1 TOITURE

Localisation: Mur A

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Pax aluminium)

Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE





ANNEXE 2 -PV ANALYSES



3 rue Armand Herpin Lacroix 35000 RENNES Tel: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-33273 EN DATE DU 04/06/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

> Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

SOCOTEC DIAGNOSTIC VILLEPINTE (EHIVI) Réf. Commande ITGA : Réf. Commande Client : 461-BAT H-TT--01 93420 VILLEPINTE

Prélèvement(s): Recu au laboratoire le : 29/05/2020

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

Fifectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:

(1)- Traitement mécanique en mileu aqueux (méthode interne : ITU85 ou IT453)

(2)- Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide IISG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Technique(s) Analytique(s):

Résultat(s):

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier elient : Réf échantillon elient :	461-BAT H-TT01 - 2 de l'etang 77310 SAIN 461-BAT H-TTP001 / Tonure terrasse 1 Sol	T FARGEAU	Réféchantillon II Description ITGA		T072006-578 bitumineux noir avec aluminium avec
Matériau bitumines aluminium avec po		META (2)	T.	03/06/2020	Amiante non détecté / -
Rêf dossier client : 461-BAT H-TT-01 - 2 au 13 place de la pièce de l'etang 77310 SAINT FARGEAU Rêf échantillon client : 461-BAT H-TTP002 / LES TOITURES /		T FARGEAU LES TOITURES /	Réféchantillon II Description ITGA	: Couche b	T072006-579 istumineuse noire / Matériau jaune en mousse
* Couche bitumineus séparable + matéria mousse avec pouss	nu jaune en	META (2)	ľ	avec pou 03/06/2020	Amiante non détecté / -
Réféchantillon client :	461-BAT H-TT01 - 2 de l'etang 77310 SAIN 461-BAT H-TTP003 / Toiture terrasse 1 Sol	T FARGEAU	Réféchantillon II Description ITGA	Matériau	T072006-580 bitumineux noir avec couche en toile / jaune / Matériau mousse beige
Matériau bitumines couche en toile + n séparable + matéria non séparable	natériau jaune non	META (2)	I	03/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	461-BAT H-TT01 - 2 de l'etang 77310 SAIN 461-BAT H-TTP004 / Toiture terrasse 1 Sol	T FARGEAU LES TOITURES - + + /	Réféchantillon II Description IIGA		T072006-581 fibreux jaune

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09 Page 1/2

Rapport N°: 461-BAT H-TT 18/05/2020 Version: 06/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social : 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél. : 03 21 73 41 44 Fax : 03 21 73 94 79 www.socotec.fr



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-33273 EN DATE DU **04/06/2020**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client :	461-BAT H-TT01 - de l'etang 77310 SAE	2 au 13 place de la piéce NT FARGEAU	Réféchantillon ITGA : IT072006-582		
Réféchantillon client :	461-BAT H-TTP005 / LES TOITURES / Description FIGA: Couche bitumineuse noire avec fibres / Matériau fibreux jaune				
* Couche bitumineu fibres + matériau f séparable		META (2)	L	04/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	461-BATH-TT01 - 2 au 13 place de la pièce Réféchantillon ITGA : IT072006-583 de l'etang 77310 SAINT FARGEAU				
Réféchantillon client :	461-BAT H-TTP006 / LES TOITURES / Description ITGA: Matériau bitumineux noir avec gravillons Toiture terrasse 1 Sol Revêtement bitumineux				
Matériau bitumineux noir avec gravillons		META (2)	ı	03/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	461-BAT H-TT01 - de l'etang 77310 SAE	2 au 13 place de la pièce NT FARGEAU	Réféchantillon П	rGA: r	T072006-584
Réf échantillon client : 461-BAT H-TTP007 / LES TOITURES / Toiture terrasse 1 Mur A Pax aluminium			Description ITGA: Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile		
Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile		META (2)	1	03/06/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : Bastien PORRES - Responsable de Laboratoire Adjoint



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09



ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible



ANNEXE 4 -CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



Plomb

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

Nº CPDI 4129

Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'i.Cert, atteste que :

Monsleur JULIEN Mickael

Est certifié(e) selon le référentiel l.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions sulvantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 01/01/2017 - Date d'expiration: 24/10/2021

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 07/12/2016 - Date d'expiration: 06/12/2021

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021

Gaz Etat de l'Installation intérieure gaz

Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.

Marie e sprague coma e pous, e a cert e cercoma eposte e a cert e natura e prosper e nace e comando en natura e La su encentra de cercio. Union de marie continua e celulo de la lor Estato mateira el calado de la lor Estatolor o de la lor estato de colonia en la lor Estato de comando de colonia el calado de la lor Estato de comando de la lor Estato de la lor Est

partir hautor, destina final communicate à public réportant aux adépoint l'al, destina remains de la suit hélanguest plus de 20 personnes ou dans de la direction autoines Modern de replaque na produit de la bio l'insuparent destina l'accepte trassau de visal ou de mollement

Adolf de 21 inserties 2006 medité définieur les référents données de présentation du présentation de manifest de la manifest d



CHROSEN SPRINGS IN

Parc EDONIA - Bătiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI PR 11 rw13



ANNEXE 5 -ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER

VD ASSOCIES 81 BOULEVARD PIERRE PREMIER 33110 LE BOUSCAT **Tél : 05 56 30 95 75** Fax : 08 97 50 56 06 Email: CONTACT@VDASSOCIES.FR Portefeuille: 0201478984

Vos références :

Contrat n° 10158549604 Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT **62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

AMIANTE:

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :

DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE : ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURES:

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN

CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Manterre Cedex 722 05/460 R.C.S. Nanterre Entreprise règle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 ns d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2



65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)

ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRETA TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON: DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER

DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE CONTROLE DE SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

2/2

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise rêgle par le Code des assurances - TVA Intraormunau



ANNEXE 6 -PLANS / CROQUIS

Toiture terrasse du BAT n 6

Tuyau métalliques de la vmc

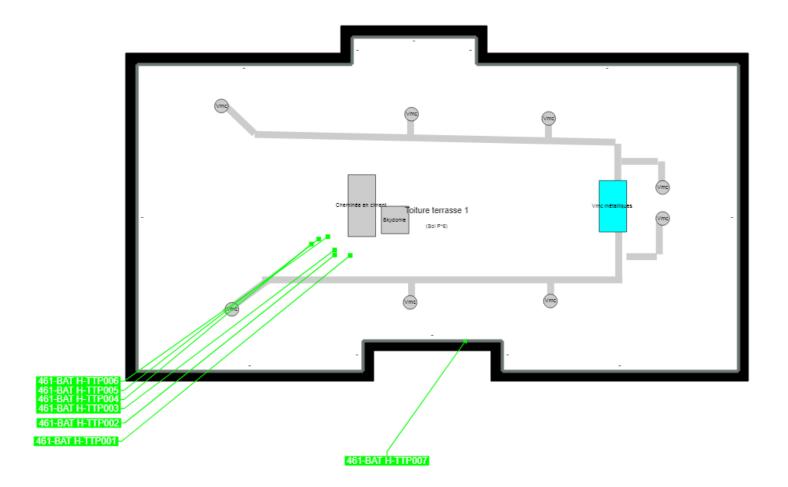


PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 461-BAT H-TT - 461-BAT H-TT 6 Place de le piéce de l'étang 77310

SAINT FARGEAU

Zone :TOITURE

Plan

Auteur :JULIEN Mickaël

N° de planche :1/1

Légende type de mur :

Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Briques

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend /

Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Mâchefer

Murs Parpaing

Murs amiantés

Légende des prélèvements :

Prélèvement de sol amianté

Prélévement de sol non amianté

Prélèvement de plafond amianté

Prélèvement de plafond non amianté

Prélévement de mur amianté

Prélèvement de mur non amianté

X Autre type de prélèvement amianté

X Autre type de prélèvement non amianté

Sols amiantés

N Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés